



## Commission Régionale Futsal

SAISON 2020-2021

### PROCÈS-VERBAL N°1

---

#### Réunion restreinte du mardi 28 juillet 2020

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **CHAMPIONNAT**

##### **Jours – horaires – lieux des rencontres**

La Commission, après avoir pris connaissance des dossiers d'engagements 2020/2021 et des formulaires de souhaits des clubs concernant les jours, horaires et terrains de leurs rencontres à domicile entérine les demandes des clubs comme suit :

##### **Régional 1**

La Commission entérine les souhaits des 13 clubs de cette division.

##### **Régional 2**

La Commission entérine les souhaits des 21 clubs de cette division.

##### **Régional 3**

La Commission entérine les souhaits des 42 autres clubs de cette division.

#### **CHAMPIONNAT**

##### **Régional 1**

##### **554271 – DIAMANT FUTSAL**

La Commission prend note des courriels du club et de la Mairie de EVRY-COURCOURONNES indiquant que le club dispose d'un créneau de 3h00 les samedis (12h30-18h30)

Le club jouera toutes ses rencontres à domicile au gymnase du Lac (coup d'envoi 16h00).

**Accord de la Commission, pour que les rencontres à domicile se déroulent en 2x20 min en temps effectif.**

Rappel des préconisations :

La Commission précise que la mise en place de ce temps de jeu nécessite :

1. Que le club effectue une demande auprès de la Ligue de Paris Idf de Football
2. la présence de 2 arbitres officiels
3. la transmission à la Ligue d'une attestation de la Municipalité indiquant l'attribution d'un créneau horaire d'une amplitude de 3h00 minimum.

Préconisation à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps, le score et le nombre de fautes par équipe
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

#### **Devoirs et responsabilités du chronométrateur :**

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;

annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

***La Commission transmet une copie de la décision à tous les clubs de la poule et à la C.R.A pour information.***

#### **22475852 DIAMANT FUTSAL 1 / GARGES DJIBSON 2 du 05/09/2020**

Ce match se déroulera au gymnase François Mauriac à 16h00 en temps arrêté.

Accord de la Commission.

#### **Régional 2**

##### **Poule A**

##### **Courriel de DIAMANT FUTSAL – 554271**

La Commission enregistre la modification du coup d'envoi des rencontres à domicile pour toutes les rencontres à domicile : 15h00.

**Régional 3**

**22475522 AVICENNE A.S.C. 2 / PARIS CDG FUTSAL 1 du 31/10/2020**

La Commission fixe ce match à 20h30 en raison de la programmation d'une rencontre de Championnat de France de D2 Futsal le même jour à 16h00.

<b>COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF FUTSAL FEMININES</b>
----------------------------------------------------------

**Courriel de DIAMANT FUTSAL - 554271**

Pris note,

La Commission reviendra vers le club dans le courant de la saison 2020-2021.